



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°3-2024

Séance du 26 avril 2024

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Rémi DI FABIO, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY.

Mmes Sylvie GRANDPERRIN, Sonia ABRAHAM

Absents excusés : Lionel CHENILLOT qui donne procuration à Didier CABESTANT, Marc GENTY qui donne procuration à Alain GOMOT

Absent : Damien PERIARD

Secrétaire : Rémi DI FABIO

Le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Révision d'aménagement de la forêt communale de vitreux**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la Forêt communale de Vitreux, présenté par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Emet un avis favorable au projet d'aménagement de la Forêt communale de Vitreux, d'une contenance totale de 117.60 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2024 à 2043.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19h30



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°4-2024

Séance du 31 mai 2024

Présents : MM. Didier CABESTANT, DI FABIO Rémi, Marc GENTY, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY

Mmes Sonia ABRAHAM, Sylvie GRANDPERRIN

Absents excusés : Lionel CHENILLOT qui donne procuration à Didier CABESTANT, Sébastien ANGEL qui donne procuration à DI FABIO Rémi, PERIARD Damien qui donne procuration à Alain GOMOT

Secrétaire : Marc GENTY

Le compte rendu de la réunion du 26 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Echange de terrain avec Mr LAMBERT Damien**

Cet échange de parcelle (ZK61 contre la ZK46) était prévu depuis 2021 avec les héritiers de Mme CHENILLOT Paulette. N'ayant pu trouver d'accord avec les ayants droits de Mme CHENILLOT, cet échange avait été abandonné.

Mr LAMBERT Damien ayant racheté la parcelle ZK 46, il propose à la commune de valider cet échange.

Les frais engagés par cet échange seront partagés par les deux parties à concurrence de moitié chacun. Pas de soulte.

- **Demande de subvention de l'association « semons l'espoir »**

L'association « semons l'espoir » sollicite la commune pour une subvention à destination de la maison des familles de Franche-Comté de l'hôpital Minjoz de Besançon. Cette subvention s'élève à 0.20 € par habitant soit pour la commune de Vitreux un total de 57.20 € (286 x 0.20 €)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de verser la somme de 57.20 € à cette association.

- **Délibération portant modification du tableau des emplois et de effectifs**

Compte tenu du départ en retraite de l'employé communal, titulaire à temps non complet à raison de 14/35^{ième}, au 01/04/2024, et de la volonté de stagiairiser son remplaçant, Mr Olivier ABRAHAM, actuellement en CDD d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 24/35^{ième}, il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 30 mai 2024 et a rendu un avis favorable

Le Maire propose au conseil municipal :

La suppression de l'emploi d'employé polyvalent, adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 14 hebdomadaires, et simultanément la création d'un emploi d'agent polyvalent, adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires à compter du 4 juin 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de Mr Le Maire.

- **Questions et informations diverses**

- Congés estivaux secrétariat :

La mairie sera fermée pour congés du jeudi 25 juillet au dimanche 4 août inclus et du lundi 19 au dimanche 25 août inclus.

- Bois

Les parcelles n°10-11-17-18 du bois d'Amont seront disponibles à l'affouage. Le volume estimé est d'environ 291 stères. Les inscriptions seront possibles du 17 au 30 juin.

Les affouagistes qui n'ont pas fini leur portion route de l'Abbaye ne pourront pas s'inscrire.

Les parcelles n°27 et 31 du bois d'Amont seront mises en vente. Le volume estimé est d'environ 130 stères

- Réserve naturelle

Après avoir pris connaissance du projet de création d'une réserve naturelle sur des parcelles communales dans le bois d'Amont, le conseil municipal se prononce contre ce projet à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une délibération sera prise en ce sens si nécessaire.

- Elections européennes

Les élections européennes auront lieu dimanche 9 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans la salle de l'école.

- Rappel

Il est encore temps de réserver vos cartes jeunes en mairie. Date butoir : 28 juin 2024

- Inscription transports scolaires

Le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2024/2025 ouvrira le **10 juin 2024 jusqu'au 12 juillet 2024 de préférence.**

Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>

– Echo de la Serre

La chorale de l’Echo de la Serre remercie la commune pour la subvention qu’elle lui a accordée.

– Référent santé

Un référent santé devait être nommé au sein du conseil municipal. Monsieur GENTY Marc s’est proposé. Une page d’informations sera créée sur le site internet de la commune.

– Composteur

Il est possible de s’inscrire en mairie auprès de la secrétaire pour obtenir un composteur à un prix préférentiel. La demande peut se faire également sur le site internet du SICTOM de Dole à l’adresse suivante :

<https://www.sictomdole.fr/reservation-composteur>

– Rentrée 2024 des élèves de petite section

Si vous n’avez pas réceptionné une invitation pour les portes ouvertes de la maternelle de Pagney le vendredi 21 juin pour votre enfant né en 2021, merci de contacter l’école au 03.84.81.03.41.

– Secrétariat de mairie

La secrétaire de mairie est disponible le mercredi matin de 8h à 12h pour vous aider dans vos démarches.

– Rappels divers

- Les poubelles doivent être sur le domaine public uniquement le jour du ramassage.
- Les voitures ne doivent pas se garer sur les trottoirs.
- Les haies doivent être taillées des deux côtés et dessus par le propriétaire. Elles ne doivent pas dépasser sur le domaine public ou chez les voisins. La hauteur à respecter est de deux mètres
- Pour le bien-être de tous, veuillez respecter les horaires pour les appareils de jardinage et de bricolage.

Du lundi au samedi inclus : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Le dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h

La séance a été levée à 22h.

INSCRIPTION AFFOUAGE 2024-2025



Mme,

Mr.....

Déclare m'inscrire pour l'affouage 2024-2025

Je m'engage à en régler la taxe indiquée lors de la convocation avec un chèque libellé au trésor public et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'affouage.

A VITREUX, le.....

Signature :

A RAPPORTER A LA MAIRE POUR LE VENDREDI 28 juin DERNIER DELAI, toutes candidatures après cette date ne seront pas retenues

RAPPEL : Les affouagistes qui n'ont pas terminé leur portion route de l'Abbaye, ne pourront pas s'inscrire pour l'affouage de 2024-2025.

Carte Avantages Jeunes 2024 2025



Votre commune décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux jeunes nés entre et

La Carte Avantages Jeunes est une carte de réduction régionale qui permet à tous les jeunes de 0 à 30 ans d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, aux loisirs et dans les commerces.

Culture & découverte : bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, concert, spectacle, théâtre, festival, manifestation, livre, papeterie, musée et patrimoine, voyage.

Sports & Loisirs : activités de loisirs (bowling, karting, paintball, patinoire, escape game, laser game, via ferrata, escalade, accrobranche, cani-rando, parachutisme), activités nautiques (piscine, canoë, pédalo, parc aquatiques, canyoning), articles de sport, BAFA BAFD, loisirs et arts créatifs, musique, parc de loisirs, pratiques sportives, sports d'hiver.

Commerce & vie pratique : assurance, banque, beauté et bien-être (coiffeurs, esthétique), décoration et fête, déplacement, véhicule et permis, enfant, formation, conseil, habitat, imprimerie, photocopie, informatique, internet, jardinerie, animalerie et bricolage, jeux, mode (bijoux et accessoires, chaussures, cordonnerie, habillement, lingerie, maroquinerie), photo, produits bio, produits régionaux, fruits et légumes, restaurant et gourmandise (restauration, restauration rapide, fast-food), santé, téléphone.

Valeur de la Carte Avantages Jeunes : 10 €, liste des points de vente et des avantages sur ww.avantagesjeunes.com

Réservation de la Carte Avantages Jeunes 2024-2025

A retourner en mairie avant le : 28 Juin 2024

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

RÉSERVATION COMPOSTEUR

OU KIT COMPOSTAGE



KIT COMPOSTAGE
(1 COMPOSTEUR +
1 BIOSEAU) = 20€



COMPOSTEUR
SEUL 15€



BIOSEAU SEUL 5€

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

N° DE TÉLÉPHONE

ADRESSE MAIL

N° DE BADGE (OBLIGATOIRE)

Lieu de livraison souhaité :

- BREVANS** **DAMPIERRE** **HABITANTS DU VAL D'AMOUR : DISTRIBUTION
DANS VOTRE COMMUNE**

Les composteurs sont en kit : 98 cm x 95 cm x 23 cm (dimensions démontées pour le transport).

Date :/...../.....

PAIEMENT EFFECTUÉ

Termes et condition de mise à disposition

Je m'engage à :

- M'acquitter de la somme correspondant au matériel dont je me porte acquéreur;
- Réserver l'utilisation du composteur à mon habitat, située dans un commun membre du SICTOM de la zone de Dole;
- Utiliser le composteur pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation;
- Suivre les conseils sur la pratique du compostage domestique présents dans le guide remis avec le composteur;
- Répondre à toutes les questions qui me seront posées sur l'utilisation du composteur et du compost produit, par le SICTOM et par le SYDOM du Jura, et à accepter la visite d'un agent de la collectivité.

Le SICTOM de la zone de Dole et le SYDOM du Jura s'engagent de leur côté à :

- Fournir un composteur et un bioseau à prix réduit;
- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers de réunions d'informations et/ou du guide sur le compostage;
- Répondre aux interrogations concernant la pratique du compostage.

Signature de l'acquéreur :

Signature du SICTOM :